



Droit de l'héritier du concubin décédé pour la vente d'une maison

Par **ferrara**, le **06/10/2008** à **15:40**

L'héritier du concubin décédé a-t-il le droit de signer un mandat exclusif auprès d'un notaire pour vendre la maison achetée à hauteur de 50/50 par les 2 concubins, sans accord préalable du concubin survivant ? maison en vente en agence immobilière antérieurement au décès.

Si oui, le notaire peut-il percevoir des émoluments particuliers (de l'héritière - des agences immobilières mandatées) ?